

## NOTE DE SERVICE

N° 01-071-V37 du 5 juillet 2001

NOR : BUD R 01 00071 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION  
AUX FONCTIONS DE CHEF PROGRAMMEUR DE 2002

### ANALYSE

Date d'application : 05/07/2001

### MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ; PERSONNEL ;  
INFORMATIQUE ; CHEF PROGRAMMEUR ; EXAMEN

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 00-093-V37 du 6 septembre 2000

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM
CPE	CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP						

### DIFFUSION

GT 60

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*2<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 2D*

*3<sup>ème</sup> Sous-direction - Bureau 3B*

## SOMMAIRE

<b>1. DÉFINITION DES FONCTIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'EXAMEN.....</b>	<b>3</b>
<b>3. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES .....</b>	<b>3</b>
3.1. Nature des épreuves.....	3
3.2. Programme des épreuves .....	3
<b>4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION.....</b>	<b>3</b>
<b>5. INSCRIPTION A LA PRÉPARATION .....</b>	<b>4</b>
<b>6. AFFECTATION DES LAURÉATS.....</b>	<b>4</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Liste des langages .....	5
ANNEXE N° 2 : Programme .....	6
ANNEXE N° 3 : Conditions d'inscription.....	7
ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription .....	8

Un enseignement préparatoire à l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de chef programmeur va être organisé à compter du début de l'année 2002.

## **1. DÉFINITION DES FONCTIONS**

Le chef programmeur encadre et coordonne les équipes composées de programmeurs.

## **2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'EXAMEN**

L'examen est ouvert aux personnels de catégorie B ayant exercé, en qualité de titulaire, les fonctions de programmeur pendant au moins trois ans au 1er janvier de l'année de l'examen.

## **3. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES**

### **3.1. NATURE DES ÉPREUVES**

#### *Une épreuve écrite*

Analyse critique d'un programme rédigé dans un langage évolué choisi par le candidat sur une liste fixée par arrêté ministériel et publiée six mois au moins avant la date de début des épreuves (cf. annexe n° 1).

(durée : 5 heures ; coefficient : 5).

Pour être autorisés à subir l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

#### *Une épreuve orale*

Interrogation portant sur le programme des épreuves (durée : 30 minutes ; coefficient : 3).

Les candidats ne peuvent recevoir la qualification de chef programmeur que s'ils obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à cette épreuve orale.

### **3.2. PROGRAMME DES ÉPREUVES**

Le programme déterminé par le paragraphe 5 de l'annexe (non publiée au Journal Officiel) de l'arrêté du 10 juin 1982 (J.O. du 23 juin 1982) est rappelé succinctement en annexe n° 2 à la présente note de service.

Les candidats pourront utilement consulter le programme détaillé de l'examen dans l'instruction codificatrice n° 92-138-V 3-1-1 du 29 octobre 1992 sur l'organisation des concours et examens dans les services déconcentrés du Trésor.

## **4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION**

La préparation débutera au mois de janvier 2002. Elle sera assurée par correspondance à la fois en vue de l'épreuve écrite et de l'épreuve orale.

Cinq fascicules seront adressés périodiquement aux candidats. Ils contiendront des conseils généraux, des plans de travail, des cours de base, des chroniques, des sujets et des corrigés de devoirs.

Les candidats pourront en outre bénéficier de dix demi-journées de conférence organisées par le CFPP dont les dates seront précisées au cours de la préparation. La sélection des candidats admis à y participer sera réalisée en fonction de leur assiduité à la préparation écrite et des places disponibles au Centre. L'organisation de ces conférences se trouve subordonnée à la sélection d'un nombre suffisant d'agents.

## **5. INSCRIPTION A LA PRÉPARATION**

Les personnels des services du Trésor public qui désirent suivre l'enseignement prévu par la présente note de service sont invités à suivre les consignes indiquées en annexe n° 3. Ils doivent souscrire *immédiatement et avant le 2 novembre 2001 au plus tard*, une demande de participation conforme au modèle joint en annexe n° 4 et l'adresser, par la voie hiérarchique, au CFPP du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie "inscriptions aux préparations informatiques", 20 allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES Cedex.

## **6. AFFECTATION DES LAURÉATS**

En cas de succès à l'examen professionnel, les agents doivent se mettre à la disposition de l'Administration pour recevoir, sans restriction, une affectation dans un département informatique, conforme à leur nouvelle qualification.

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 99-121 V 33 du 9 décembre 1999 (chapitre II), les agents de catégorie B pourront, le cas échéant, recevoir une ou deux propositions d'affectation jusqu'à la période d'expression des vœux de mutation qui suivra la date d'obtention de leur nouvelle qualification.

Ils auront ensuite la possibilité, durant la période d'expression des vœux, de présenter une demande de mutation sur emploi de chef programmeur, y compris pour leur département d'affectation.

Il est précisé que dans l'hypothèse où les lauréats ne peuvent recevoir une affectation immédiate, ils conservent le bénéfice de leur qualification dans le cadre des dispositions de l'instruction rappelée ci-dessus.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique  
LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 2<sup>ÈME</sup> SOUS-DIRECTION

HERVÉ GUILLOU

## ANNEXE N° 1 : Liste des langages

**Arrêté du 20 septembre 1993 modifié**

**fixant la liste des systèmes d'exploitation et des langages de programmation susceptibles  
d'être choisis par les candidats à divers concours et examens  
portant sur le traitement de l'information**

**(J.O. du 24 septembre 1993)**

<b>LANGAGES</b>
-----------------

La liste des langages prévue aux articles 8 et 9 de l'arrêté du 10 juin 1982 comprend les langages suivants :

- Cobol ;
- PL1 ;
- Fortran ;
- Pascal ;
- Basic ;
- C ;
- GPL ;

Les langages assembleurs de base propres à chaque type de processeurs supportant les systèmes d'exploitation visés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 mars 1999 (J.O. du 13 avril 1999) figurent ci-après :

GCOS 7, Unix, MVS, VMS, MS-Dos, Windows 95, Windows NT, Windows 98, Netware,

les langages Bull (GCOS 6), I.B.M. (VM et DPPX) n'étant plus utilisés au Trésor public.

ANNEXE N° 2 : Programme

## **PROGRAMME**

**Paragraphe 5 de l'annexe de l'arrêté du 10 juin 1982**

(J.O. du 23 juin 1982)

---

### ***Fonctions de chef programmeur***

(Têtes de chapitres)

#### **1. PROGRAMMATION**

Connaissance approfondie d'un langage évolué.

Organisation des travaux de programmation.

Les structures de données et leurs utilisations.

L'environnement de la programmation.

Les dossiers.

Le dossier d'exploitation.

#### **2. TECHNOLOGIE**

Éléments de technologie étudiés dans l'optique de l'emploi judicieux des matériels (les différents composants d'une configuration).

Organisation générale des machines.

Types des machines.

Notions générales sur les systèmes.

Notions générales sur les réseaux.

Matériel de saisie.

#### **3. LE CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION**

Organisation et structure d'un centre.

#### **4. ENCADREMENT ET ANIMATION D'UNE ÉQUIPE DE PROGRAMMEURS**

#### **5. NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE DROIT DE L'INFORMATIQUE**

## ANNEXE N° 3 : Conditions d'inscription

**DIRECTION DU PERSONNEL, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION**  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PERFECTIONNEMENT  
20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

-----

PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION  
AUX FONCTIONS DE CHEF PROGRAMMEUR  
- Session 2002 -

Pour vous inscrire à la préparation à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de chef programmeur, vous devez :

- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint (feuille recto-verso)
- ◆ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC à titre de participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules, d'un montant de :

*18,29 Euros soit 120 F*

**Il vous est précisé que le CFPP ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation.**

Peuvent se dispenser de joindre un chèque, les candidats désireux de recevoir les fascicules à leur bureau si celui-ci est situé sur le site de Bercy ou dans certaines annexes du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et à la stricte condition que les envois n'empruntent pas la voie postale.

- ◆ respecter la date limite d'inscription, fixée au **2 NOVEMBRE 2001 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)**.

## ANNEXE N° 4 : Bulletin d'inscription

**DIRECTION DU PERSONNEL, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION**  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PERFECTIONNEMENT  
20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES CEDEX

PRÉPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
DE QUALIFICATION AUX FONCTIONS  
DE CHEF PROGRAMMEUR  
- Session 2002 -

**Bulletin d'inscription**

**- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves -**

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Diplômes ou niveau d'études :

**SITUATION STATUTAIRE**

Administration d'origine.....

Grade et échelon actuels.....

Titulaire<sup>1</sup>       Stagiaire       Contractuel       Autre

Catégorie                      A                       B                       C

Administration centrale                       Services rattachés

Services déconcentrés                       Autres

**ADMINISTRATION D'AFFECTATION**

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc...)<sup>2</sup>

Télédoc

Code postal       Commune

Téléphone<sup>2</sup>       Poste

Adresse personnelle<sup>2</sup> :

Code postal       Commune

Téléphone

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

<sup>2</sup> A renseigner obligatoirement

**SUITE AU VERSO**



ANNEXE N° 4 (suite et fin)

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse :<sup>1</sup>  personnelle  administrative

Ma participation aux frais d'envoi des fascicules s'élève à (établir votre chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**)<sup>1</sup> :

18,29 Euros soit 120 F

Bercy ou annexes desservies par navette

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Détail des services accomplis dans les fonctions de programmeur : .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription à la préparation est fixée au **2 NOVEMBRE 2001** et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cette fiche.

A ..... le .....  
(signature)

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions pour se présenter à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de chef programmeur 2002.

A ..... le .....  
(signature)

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante